Maman ! Votre Fils Maigre a Besoin de Pastilles Jessel

Fortifiez-le et aidez-le à reprendre son poids normal

En quelques jours seulement, et beaucoup plus vite que vous ne le pensez, ce merveilleux reconstituant — les Pastilles JESSEL à base d'Huile de Foie de Morue — redonnera à votre enfant maigre, débile et anémié le poids et les forces nécessaires. Après une maladie ou dans les cas de rachitisme elles sont spécialement efficaces.

Plus besoin de lui donner l'Huile de Foie de Morue au goût si repoussant. Les Pastilles JESSEL la remplacent avantageusement, et les enfants les prennent comme des bonbons. Chez les Pharmaciens à 12 fr. 75 la boite.

Essayez-les pendant 30 jours et si vous n'êtes pas satisfait du résultat votre argent vous sera remboursé.

9402

CHEMIN DE FER DU NORD

Une visite à la Foire Commerciale de Douai

Billets d'aller et retour spéciaux (2e et 3e cl.), à prix très réduits, valables pour la journée délivrés les 6, 7, 12, 13, 14, 19, 20 et 21 juin, à destination de Douai par toutes les gares situées à l'intérieur du périmètre délimité par Cambrai, Valenciennes, Saint-Amand, Orchies, Lille, Don-Sainghin, Béthune, Lens et Arras.

Billets valables dans tous les trains du service régulier, à l'exclusion des trains rapides et des autorails. — Renseignements dans les gares.

∴

Courses de Chantilly

Sportsmen ! assistez aux grandes épreuves hippiques à Chantilly le jeudi 10 juin, dans un cadre charmant de verdure. Vous accéderez rapidement à Chantilly en empruntant les trains pratiques de la Cie du Chemin de Fer du Nord.

Aller (express, 1re, 2e et 3e classe) : départ de Lille à 6 h. 5 ; arrivée à Creil, à 9 h. 6. (xx). — Départ de Creil à 9 h. 39; arrivée à Chantilly à 9 h. 49.

Retour (rapide, 1re, 2e cl.) : départ de Chantilly à 17 h. 49 (x) ; arrivée à Lille à 20 h. 6.

(x) arrêt exceptionnel ; (xx) changement de train.

REVUE DE JURISPRUDENCE

Par J. BALAVOINE Avocat, ancien bâtonnier

L'enrôlement des volontaires pour l'Espagne

La loi du 21 Janvier 1937 a autorisé le Gouvernement à prendre par décret toutes mesures utiles pour mettre obstacle à l'engagement de personnes dans les forces combattantes en Espagne. Par application de cette loi, un décret a été pris le 18 février dernier, interdisant, sauf aux Espagnols, les engagements sur le territoire français, ainsi que le départ et le transit de personnes se dirigeant vers l'Espagne, à cette fin.

Le Tribunal correctionnel de Bayonne (14 Avril 1937) a jugé que n'étaient pas punissables trois russes qui avaient quitté Paris pour s'engager en Espagne et qui avaient été arrêtés à Saint-Jean-de-Luz, car ils n'avaient pas tenté de franchir la frontière distante de plus de 10 kilomètres. Il n'y avait eu là qu'un simple fait préparatoire échappant à toute répression.

Les congés payés

La Cour de Cassation a rendu le 5 Mai 1937, un arrêt décidant que, par application du décret du 1er août 1936, le droit à un congé annuel payé de 15 jours ou d'une semaine est acquis dans les professions industrielles, commerciales ou libérales à tout travailleur comptant un an ou 6 mois de services continus à une date quelconque comprise à l'intérieur de la période ordinaire des vacances dans l'établissement, mais à condition que le contrat de louage de services qui lie le travailleur à son employeur n'ait pas été résilié avant qu'il ait pu bénéficier de ce congé.

Dans le cas contraire, le travailleur, qui se trouve privé de son congé annuel par la résiliation du contrat, a droit à une indemnité compensatrice, à la double condition que cette résiliation ait été le fait de l'employeur et qu'elle n'ait pas été provoquée par une faute lourde de l'employé ; il s'ensuit que le droit à cette indemnité n'est pas ouvert au profit du travailleur qui a rompu le contrat par son propre fait.

La faute inexcusable

La loi sur les accidents du travail stipule, dans son article 20, que, lorsqu'il est prouvé que l'accident est dû à la faute inexcusable du patron ou de ses préposés, la rente due à l'ouvrier blessé pourra être majorée.

Mais qu'entend-on par « faute inexcusable » ? La jurisprudence s'est montrée sévère pour l'appliquer : il faut qu'elle soit d'une exceptionnelle gravité, eu égard à la connaissance que son auteur devait avoir du danger résultant de son acte ou de son omission.

Il semble que la Cour de Cassation ait à présent tendance à reconnaître plus facilement la faute inexcusable. Ainsi, par son arrêt du 4 Mai 1937, elle vient de décider qu'il y a eu faute inexcusable dans le cas suivant : un ouvrier fut victime d'un accident mortel alors que, procédant, conformément aux ordres de son contremaître, au nettoyage du tableau d'une sous-station électrique, il fut électrocuté par le courant imprudemment rétabli. Il s'agissait d'exécuter un travail présentant les plus grandes précautions ; le contremaître avait l'ordre de couper le courant de l'une des lignes d'alimentation, mais n'avait pas donné le même ordre pour une seconde ligne dite de dérivation.

Les premiers juges avaient estimé qu'il n'y avait pas faute inexcusable. La Cour de Cassation a été d'un avis contraire.

La main sur le cœur

Un assassin, condamné par la Cour d'Assises des Landres, s'était pourvu en Cassation parce que, pour lire le verdict, le chef du jury n'avait pas placé la main sur son cœur, comme le prescrit l'article 348 du Code d'instruction criminelle, lequel est ainsi conçu : « Le chef du Jury se lèvera, et, la main placée sur son cœur, il dira : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est... ».

La Cour de Cassation (18 février 1937) a rejeté le pourvoi, en disant que cette formalité n'est pas prescrite à peine de nullité, et que, dès lors, le condamné ne pouvait faire grief de son inobservation.

Des courses de taureaux

Trois matadors furent poursuivis pour avoir, aux courses de Saint-Sever « exercé des mauvais traitements » envers 6 taureaux. Le Parquet réclamait contre eux les peines de la loi du 2 Juillet 1850 qui frappe « ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ».

Jusqu'à présent, cette loi était rarement appliquée aux toréadors, matadors, picadors, car la jurisprudence de la Cour de Cassation avait restreint l'application de cette loi au seul cas où celui qui avait fait subir les mauvais traitements en était propriétaire ou gardien.

Voici que la Cour de Cassation semble vouloir changer d'opinion. Par son arrêt du 23 Mars 1937, elle a décidé qu'était punissable, non seulement celui qui est propriétaire de l'animal, mais aussi, et à plus forte raison, celui qui est sans droit sur lui.

Qu'en penseront les amateurs de courses de taureaux ?

Singulier accident de travail

Dans une prairie, une vache avale une pomme, qui menace de l'étouffer ; le fermier à qui elle appartient, court chercher son voisin, qui est en même temps son propriétaire.

Celui-ci vient aussitôt, et essaya de retirer la pomme de la trachée artère de la vache. Mais celle-ci le mord au pouce, ce qui occasionne au fermier une incapacité permanente de 15 %.

Telle est l'affaire qui fut soumise à la Cour de Besançon qui eut à voir s'il avait là un accident donnant droit aux indemnités prévues par la loi sur les accidents du travail ? La Cour (1er mars 1937) a estimé qu'il y avait bien là un accident du travail. La loi du 15 Décembre 1922, a-t-elle dit, ayant rendu applicable à l'agriculture, la loi sur les accidents du travail, il n'est plus discuté que la loi du 30 Avril 1926 a étendu la protection légale à toute une catégorie de personnes non liées directement par un contrat de travail à l'employeur occasionnel. Lors de la discussion au Sénat de cette dernière loi, il fut précisé, qu'elle s'appliquerait au cas d'entr'aides, de services réciproques, de coup de main sollicités ou simplement acceptés.

La largeur des véhicules routiers

Il arrive fréquemment que des automobiles, qui, par leur largeur, occupent la plus grande partie de la route, se préoccupent assez peu des difficultés où se trouvent les véhicules venant en sens inverse qui ne disposent plus que d'un étroit passage.

C'est pour remédier à cet état de choses que le décret du 26 Mai 1937 vient de prescrire que lorsque la largeur ou l'état de la chaussée ne permettent pas le croisement ou le dépassement en toute facilité ou en toute sécurité, les véhicules dont le gabarit ou le chargement dépasse 2 mètres de largeur, ou 8 mètres de longueur, remorques comprises, sont tenus de s'arrêter et de se garer pour laisser passage aux véhicules de dimensions inférieures.

Le même décret précise que la largeur ou le chargement des véhicules ne doit pas dépasser 2 m. 50.

Accident dû à la saillie d'un rail

Un piéton, traversant une rue, heurta un rail de tramway, qui, au lieu d'être au niveau du sol, était en saillie. Le Tribunal de Douai, par jugement du 5 février 1936, déclara la Compagnie des Tramways responsables, pour partie.

Sur appel, la Cour de Douai, par arrêt du 26 janvier 1937, a jugé que la Compagnie des Tramways est responsable de l'accident survenu à un piéton et dû à l'inobservation des prescriptions du décret du 11 novembre 1917, qui l'oblige à entretenir en bon état l'entre-rail, ainsi qu'une zone de cinquante centimètres de chaque côté des rails.

Toutefois, une part de responsabilité (un cinquième) a été laissée à la charge du piéton, à cause de l'imprudence commise par lui, en traversant la chaussée sans s'assurer qu'aucun obstacle ne se trouvait sur son passage.

Les « appareils à sous »

C'est une question délicate que celle de savoir dans quels cas les « appareils à sous » constituent une infraction à la loi sur les loteries.

La Cour de Douai jugeait, le 28 juin 1935, que ne constituait pas une infraction, l'exploitation d'un de ces appareils dont le fonctionnement offre au joueur la possibilité de gagner des articles d'une valeur supérieure à son enjeu, si d'autre part il ne lui fait courir aucun risque de perte et lui assure à chaque coup, un lot d'une valeur au moins égale ou proportionnée à sa mise, l'attribution de lots plus avantageux ne se faisant pas par conséquent, au détriment des joueurs, mais n'étant, de la part de la firme commerciale intéressée, qu'une libéralité consentie à titre publicitaire et dans un but de réclame.

De son côté, la Cour de Paris (9 mars 1937) a estimé que tombe sous le coup de la loi, l'exploitation d'un appareil de ce genre, quand, la plupart du temps, la valeur de la marchandise obtenue est nettement inférieure à la somme engagée.

Par son arrêt du 30 avril 1937, la Cour de Cassation a décidé qu'est punissable le tenancier d'un café qui exploite un de ces appareils, lorsque le jeu consiste à placer simplement une pièce d'un franc ou un jeton de même dimension dans la fente, ce qui permet de gagner de 2 à 20 fois la mise ou de ne rien gagner du tout. Dans ce cas, en effet, il y a risque de perte.

D'une manière générale, on estime qu'il y a infraction quand la chance prédomine sur l'adresse et les combinaisons de l'intelligence, et quand il y a risque de perte. Il sera parfois difficile de savoir si le hasard est prédominant ou non.

Le salaire de base de l'apprenti doubleur, en cas d'accident du travail

Un apprenti doubleur de 14 ans fut blessé dans son travail. Sur quel salaire de base calculer sa rente ?

Aux termes de l'article 8 de la loi du 9 Avril 1898, le salaire qui servira de base à la fixation de l'indemnité à l'ouvrier âgé de moins de seize ans ou à l'apprenti victime d'un accident, ne sera pas inférieur au salaire le plus bas des ouvriers valides de la même catégorie occupés dans l'entreprise.

L'expression « ouvriers valides » doit s'entendre d'ouvriers dont aucune infirmité ne diminue la capacité de travail et l'expression « d'ouvriers de la même catégorie » désigne ceux dont le rôle dans l'entreprise est celui auquel se prépare le mineur ou l'apprenti.

Le Tribunal Civil de Lille (22 avril 1937) a jugé que les aides de coupes, apprentis doubleurs, doubleurs, détacheurs et coupeurs débutants sont considérés et compris dans une même catégorie formant celle des apprentis, opposée à celle des coupeurs ; que d'autre part, il apparaît établi que le peu de temps que ces apprentis passent dans chacun des stades, et la régularité mathématique de leur avancement jusqu'au stade définitif de coupeur indiquent bien que l'emploi de doubleur ne peut être considéré comme la catégorie à laquelle se destine un apprenti doubleur.

En conséquence, c'est le salaire du coupeur qui doit servir de salaire de base pour la fixation de la rente de l'apprenti doubleur.

OUVERTURE A BERLIN DE L'EXPOSITION D'ART FRANÇAIS MODERNE

Berlin, 5. — L'exposition d'art français moderne organisée par le Gouvernement français et l'Académie des Beaux-Arts de Prusse, sous le patronage de M. François Poncet, ambassadeur de France et du ministre président général Hermann Goering, s'est ouverte ce matin à Berlin, au siège de l'Académie, décoré à cette occasion de drapeaux allemands et français.

T.S.F.

LE NOUVEAU CONSEIL DE GÉRANCE DE RADIO-P. T. T. NORD

Après des mois d'attente les auditeurs de la station ont enfin appris de quelle manière sera constitué le Conseil de Gérance appelé à organiser les programmes de Radio-P.T.T. Nord.

Pour bien comprendre et apprécier la composition parue à l'Officiel d'il y a quelques jours, rappelons que le Conseil de Gérance constitué par M. Georges Mandel comprenait

10 représentants des auditeurs,

5 représentants — ou prétendus représentants des Services Publics,

5 représentants — ou prétendus représentants — des « producteurs ».

L'expression « prétendus représentants » se justifie quand on sait la fantaisie qui a présidé au rassemblement sous les étiquettes « Services Publics » et « Producteurs » de personnalités dont rien, jamais, n'avait pu laisser supposer qu'un Ministre aurait pu, un jour, les cataloguer ainsi.

Quant à la représentation tripartite imaginée par M. Mandel, — 10 + 5 + 5 — nul ne sait pourquoi elle n'a pas été — poussant jusqu'à l'absurde — 16 + 1 + 1 !

Le Ministre actuel, s'il a beaucoup retardé sa décision, a, au moins, le mérite d'avoir incontestablement remis un peu d'ordre dans cette affaire qui en manquait fort.

Le nouveau Conseil de Gérance comprend, en effet, 10 représentants des « Services Publics », 10 représentants des « Producteurs », 10 représentants des usagers, c'est-à-dire qu'il a réalisé une tripartite logique.

Comme représentant des Services Publics nous voyons :

un représentant des P.T.T., M. Dacy, Directeur Régional ;

un représentant de l'Éducation Nationale, M. Hubert, Doyen de la Faculté des Lettres ;

un représentant des Loisirs, M. Hermez;

un représentant de l'Economie Nationale, M. Nanin, secrétaire du 1er Groupement économique (Chambres de Commerce) ;

un représentant de l'Agriculture, M. Dorchies (Chambre d'Agriculture) ;

un représentant de l'Éducation Physique, M. Debeyre, Président de l'Union Fédérale des Sociétés d'Éducation Physique ;

un représentant des Beaux-Arts, M. Millot, conseiller municipal de Rouen, délégué aux Beaux-Arts ;

un représentant du Parlement, M. Valentin, député-maire de Dunkerque, membre du groupe parlementaire de la Radiodiffusion ;

un représentant du Conseil Général du Nord, M. Couteaux, Vice-Président de la Commission Départementale ;

un représentant de la Ville de Lille, M. Willems, adjoint au Maire.

On ne peut nier qu'il s'agit bien là de réels représentants de Services Publics. Ils ont été légalement désignés par le Ministre.

Pour ce qui concerne les représentants des « Producteurs » et Associations d'intérêt général » même souci de correction :

un représentant du Syndicat des Musiciens, M. Aillard, secrétaire ;

un représentant du Syndicat de d'Electricité et de la Radio, M. Buisson, Président ;

un représentant de la Fédération Postale, M. Maertens ;

un représentant des Conservatoire, M. Bousquet, Président de l'Association des Directeurs de Conservatoire ;

un représentant de la Ligue de l'Enseignement, M. Willey ;

un représentant de l'Université Populaire, M. Jean Lévy, Président ;

un représentant du Tourisme, M. Pouget, maire de Paris-Plage, Président de la Commission de Tourisme de l'Association des Maires du Nord et de l'Est ;

un représentant de la Presse, M. Piuvinage ;

un représentant des Théâtres, M. Frady, Secrétaire Général de l'Association des Directeurs de Théâtres de province ;

un représentant de la musique phonographique, M. Lemaire, Président du Cercle « Musique et Image ».

Qui niera que ces représentants soient vraiment des représentants de producteurs et d'Associations intéressées à la Radio. Ils ont été nommés par le Ministre sur propositions des groupements.

La 3e catégorie est, on le sait, le résultat des élections, c'est-à-dire la désignation, par les usagers eux-mêmes, des représentants des groupements radiophoniques « Association de Radiophonie », « Radio-Famille », « Fédération des Radio-Clubs ».

On peut supposer que, entre les mains de personnalités aussi intimement liées à la Radio, la gérance du Poste se fera en compétence et en habileté.

Quant à la représentation géographique constatons qu'il y aura dans le nouveau Conseil des délégués de Lille, Roubaix, Rouen, Paris-Plage, Amiens, St-Quentin, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque. Seul le département des Ardennes n'est point représenté. Mais la réception de Radio-P.T. Nord y est peu sûre pour des causes sans doute géologiques.

Quelqu'un a écrit que le choix du Ministre avait été fait pour des considérations politiques et en vue de neutraliser la représentation des Auditeurs.

Celle-ci aurait-elle eu, par hasard, quatre mois avant le reproche fait ainsi au Ministre, une signification politique ? Serait-ce à cela qu'il faudrait, dans ce cas attribuer un appel paru dans le bulletin officiel de l'un des groupements d'auditeurs, au cours de la période électorale dernière ? et qui posait, huit fois répétée, la même réponse à huit questions : « C'est un Ministre du Rassemblement Populaire qui a fait cela ».

Il est, en tout cas, aisé de reconnaître que, dans les 20 représentants nommés par le Ministre lui-même, un certain nombre d'ont été malgré leur opinion politique bien connue et que leur seule présence suffirait — s'ajoutant à celle des représentants des Auditeurs — pour constituer une majorité très différente de celle qu'on a voulu insinuer.

Notons, enfin, que tous les membres du Conseil de Gérance précédent, représentants des Auditeurs ou des autres catégories, figurent dans le nouveau Conseil, sauf trois qui, volontairement ne se sont pas représentés aux suffrages des usagers ou n'ont pas accepté le renouvellement de leur mandat. Les habitués de la radio s'étonneront surtout de certaines absences. C'est à cette cause initiale qu'elles sont dues, quelque regret sincère et justifié qu'elles puissent éveiller dans l'esprit de ceux qui savent les dévouements et les compétences qui, des années durant, ont entouré l'antenne régionale.

Comme le disait fort bien il y a deux ans après les élections, l'un de ceux qui avaient mené la bataille électorale, il convient surtout, maintenant que l'organisation est définitivement constituée, qu'on oublie les choses qui ont pu séparer les uns et les autres et qu'on ne pense qu'à faire reprendre à la station du Nord la valeur d'écoute qu'elle avait auparavant et dont on peut bien dire qu'elle a, depuis plusieurs mois, considérablement perdu.

A cette tâche ne manqueront dans le nouveau Conseil ni les compétences, ni les qualités de jugement sûr, de culture, d'indépendance et de souci, au-dessus de tout, de l'intérêt profondément compris de l'intérêt de l'amateur et de la radiodiffusion régionale.

X. X. X.

PRENEZ L'ÉCOUTE A...

11 h. : Lille : Concert par l'Harmonie municipale d'Aulnoye.

11 h. 30 : Radio Paris : reportage de l'inauguration du Pavillon de la Suède à l'Exposition internationale.

14 h. : Paris P.T.T. : depuis l'Opéra-Comique : La Vie de Bohème ; Cavalleria Rusticane.

20 h. 30 : Lille : Paganini.

20 h. 30 : Strasbourg : Soirée Alsacienne

20 h. 30 : Lyon la Doua : Soirée consacrée à Ampère.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3). — **Dimanche 6 juin.** — 5 h. 45 : Renseignements colombophiles. — 6 h. 50 : depuis Paris P.T.T. : bulletin météorologique. — 7 h. : depuis Paris P.T.T. : Informations ; Revue de la Presse. — 7 h. 30 : depuis Paris P.T.T. : Culture physique. — 7 h. 45 : depuis Paris P.T.T. : concert. — 8 h. : depuis Paris P.T.T. : informations ; Revue de la Presse. — 8 h. 30 : silence. — 9 h. : Cours de coupe par Mme Jenny Bailly, professeur à l'École Pratique de Commerce et d'Industrie de Maubeuge. — 9 h. 15 : musique enregistrée : Concert par la Musique de la Garde Républicaine, sous la direction de M. Pierre Dupont : Dionysiaques ; La Walkyrie (La Chevauchée) ; Carmen (Entr'acte) ; Le Madelon, marche en défilé. — 9 h. 40 : Emission espérantiste. — 10 h. : musique enregistrée : Sélection sur Faust : Ballet. Quatuor du Jardin par Mmes Ninon Vallin et Calvet, MM. Villabella et Balbon : Trio final, par Ninon Vallin, Villabella et Balbon. — 10 h. 30 : Concert de chansons : Amour inquiet, mélodie sérénade ; A quoi pensez-vous, slow fox ; C'est vrai... mais... tango ; Tous les Deux ; Nuits d'Egypte ; Fumée aux Yeux, mélodie ; Mélodie, mélodie ; Lettre retrouvée, d'après la Symphonie Inachevée. — 11 h. : transmission depuis Aulnoye du concert donné par l'Harmonie municipale d'Aulnoye, 121 exécutants sous la direction de M. H. Fernand : Petrie, ouverture dramatique ; Au Pays Basque, scènes caractéristiques : a) Sérénade aux Fiancées, b) Veille de fête, pastorale, c) Soir de fête, valse basque, d) Le Ballade de l'Aveugle, imploration, e) Ronde carnavelesque ; Scènes Alsaciennes n. 3 (Sous les Tilleuls) ; L'Ouragan, imposante ouverture symphonique. — 12 h. : Concert par l'Orchestre de la Station : Les Berbus, one-step ; Les Frissons, intermezzo ; Sérénade à une Belle ; Parade d'Amour, fantaisie sur l'opérette filmée ; Impressions Campagnardes, introduction, romance et humoresque. — 12 h. 45 : depuis Paris P.T.T. : bulletin météorologique ; informations. — 13 h. : suite du Concert : Fantaisie sur « La Béarnaise », opéra comique ; Czar et Charpentier, ouverture ; Le Farandole, suite d'orchestre. — 13 h. 30 : relais de Paris P.T.T. — 16 h. 25 : reportage par M. Rossini, depuis Colombes, de la Finale du Tournoi international de Football-Exposition 1937. — 18 h. 30 : depuis Paris P.T.T. : Radio Journal. — 19 h. : musique enregistrée : un quart d'heure avec Lyne Merilys : Pour un mot d'amour, slow-fox du film « La Douceur d'Aimer » ; A quoi bon, tango du même film : Ah ! pourquoi mens-tu ?, tango ; Tu ris et je pleure, boston du film « Romance à l'Inconnu ». — 19 h. 15 : chansons : Au Mendiant d'Amour, tango ; J'attendrai, tango ; La Lettre, chanson ; Emmène-moi, chanson. — 19 h. 30 : depuis Paris P.T.T. : Radio Journal. — 20 h. : Heure de l'Observatoire ; quelques enregistrements de jazz ; Paris moderne marche ; Roses fanées, valse ; Sérénade Sorrentine ; Vers quel Amour, one step — 20 h. 15 : Chronique sportive. — 20 h. 25 : disque : Rêverie, solo de violoncelle. — 20 h. 30 : Soirée d'opérette. Interprétation de « Paganini », opérette romantique en 3 actes, orchestre sous la direction de M. Maurice Soret — 22 h. 30 : depuis Paris P.T.T. : informations ; bulletin météorologique. — 23 h. à 23 h. 15 : depuis Paris : Emission en langue étrangère : Scandinave.

RADIO PARIS (1.648 m. 2). — 5 h. 50 : disques ; sport. — 7 h. : gymnastique — 7 h. 15 : Ils étaient trois. — 7 h. 30 : informations. — 8 h. : Pourquoi seriez-vous si jolie. — 8 h. 30 : Le Coucou. — 8 h. 40 : Cours d'Italien. — 9 h. 20 : Cours d'Espagnol. — 11 h. : Une Chanson des Faubourgs. — 11 h. 30 : concert d'orgue ; Exposition : Inauguration du Pavillon Suédois, reportage. — 12 h. : Causerie religieuse, par le R.P. Padé. — 12 h. 20 : Notre Père du Royaume des Cieux ; Le Crucifix ; Légende de Saint-Nicolas. — 12 h. 30 : musique légère ; Blonde et Brune ; Ritournelle. — 13 h. : informations. — 13 h. 15 : mélodies : Mon Cœur soupire. — 13 h. 30 : La Petite Pendule. — 14 h. : Radio Jeunesse. — 15 h. : chansons. — 15 h. 15 : orchestre. — 15 h. 45 : mélodies. — 16 h. : Ubu roi ; Bastos le hardi. — 17 h. : Concerts Poulet : Symphonie « La Surprise »; Concertino ; Ode aux Enfants morts ; Tristan et Iseult. — 19 h. : Guignol : Tête sans cervelle. — 19 h. 30 : De Vieilles Chansons vous parlent. — 20 h. : Politique. — 20 h. 15 : mélodies. — 20 h. 30 : Macbeth, d'après Shakespeare. — 21 h. 30 : informations ; Presse. — 22 h. 30 : Bourrée Fantasque. — 22 h. 45 : informations. — 23 h. : danse.

TOUR EIFFEL (206 m.). — 7 h. 30 : disques. — 7 h. 45 : sports. — 17 h. : télévision. — 19 h. : Théâtre : Les Animaux qui parlent : Prélude féerique, conte de F. Gregh ; Chantecler ; L'Oiseau bleu, féerie ; Fables de La Fontaine et Dialogues des Bêtes de Colette. — 20 h. 30 : concert symphonique : Namouna ; Concerto, piano et orchestre ; Sarabande ; Symphonie.

PARIS P.T.T. (431 m. 7). — 5 h. 50 : météo. — 7 h. et 8 h. : informations ; Presse. — 7 h. 30 : gymnastique. — 7 h. 45 : disques. — 9 h. : Sports. — 9 h. 20 : disques. — 9 h. 30 : Presse pittoresque. — 9 h. 45 : Lecture. — 10 h. : orchestre : Ronde populaire ; Zamba granadina ; Aria ; Madrigal et Air de danse — 12 h. : orchestre : Paris 1937 ; So nice of you ; Je t'aime ; Pas la Nuit ; Suite Algérienne ; Le Grand Refrain. — 12 h. 45 : météo. — 12 h. 50 : informations. — 14 h. : transmission de l'Opéra-Comique : La Bohème ; Cavalleria Rusticane. — 17 h. 35 : Harmonie, trois actes. — 18 h. 30 : Radio Journal de France. — 19 h. : mélodies. — 19 h. 30 : Informations — 20 h. : Demi Heure Agricole. — 20 h. 30 : Variétés : Chanson blonde ; Attendre ; Le Goëland ; Ta Voix ; Dans mes Filets ; Pourquoi : Un Joli Coin — 22 h. 30 : Informations.— 23 h. 5 : danse.

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 52 : disques musette. — 8 h. 2 et 9 h. 1 : Revue de Presse. — 8 h. 35 : Variétés. — 9 h. 25 : Chansons russes. — 10 h. 30 : extraits d'opérettes. — 10 h. 45 : Guillaume Tell ; Les Huguenots ; Mireille ; Les Contes d'Hoffmann. — 11 h. 15 : chansons. — 11 h. 30 : sketch musical. — 12 h. 16 : Pour les Enfants — 12 h. 15 : Fantaisie. — 12 h. 30 : Variétés instrumentales. — 13 h. Chansonniers — 13 h. 45 : Puccini. — 19 h. : Le Journée. — 19 h. 30 : Salut au Monde : Italie — 19 h. 45 : sketch. — 20 h. 20 : chansons. — 20 h. 35 : Chansons d'Enfants — 21 h. 10 : Heure des Amateurs — 22 h. 30 : disques.

RADIO NORMANDIE (259 m. 5). — 6 h. 45 : musique militaire. — 7 h. 45 : disques. — 9 h. : concert. — 11 h. 15 : disques. — 12 h. 20 : Emission religieuse — 13 h. : concert. — 14 h. : disques. — 16 h. 30 : concert. — 17 h. : concert. — 18 h. : Music-Hall. — 20 h. : concert — 22 h. : Variétés. — 24 h. : danse.

RADIO TOULOUSE (328 m. 5). — 11 h. 45 : Service religieux. — 12 h. 5 : chansonnettes. — 12 h. 45 : tangos — 13 h. 10 : Au Pays du Soleil. — 13 h. 40 : refrains dansants. — 14 h. : Service protestant. — 16 h. : bal champêtre — 16 h. 12 : Thé dansant. — 16 h. 36 : mélodies — 19 h. 45 : marches militaires. — 20 h. 30 : concert. — 21 h. 10 : Fantaisie — 21 h. 16 : pot-pourri d'opérettes. — 21 h. 45 : Demi Heure de Paris. — 22 h. 15 : orchestre argentin. — 22 h. 35 : Werther. — 23 h. : comédies musicales. — 23 h. 35 : Caveau.

RADIO STRASBOURG (349 m. 2). — 9 h. 30 : clavecin. — 10 h. 45 et 11 h. 30 : Auditions religieuses. — 13 h. 15 : orchestre de mandolines — 16 h. : disques. — 19 h. 15 : disques. — 20 h. 30 : Soirée Alsacienne.

RADIO LUXEMBOURG (1.304 m.) — 7 h. 5 et 8 h. 5 : informations ; Presse. — 7 h. 15 : musiques de la mer. — 8 h. 15 : Concert Anglais — 9 h. : orchestre. — 9 h. 15 : concert. — 10 h. : accordéon. — 10 h. 15 : concerts variés. — 11 h. 30 : Causerie religieuse. — 12 h. 15 : orchestre. — 12 h. 30 : concert. — 13 h. : orchestre. — 13 h. 30 : mélodies et chansons. — 14 h. : concerts variés. — 15 h. : récital de chant. — 15 h. 15 : concert. — 15 h. 30 : danse. — 15 h. 45 : The Happy Philosopher. — 16 h. : orchestre. — 17 h. : concert. — 18 h. : orchestre. — 18 h. 30 : Music-Hall. — 19 h. : sketch. — 19 h. 15 : orchestre d'accordéons. — 19 h. 30 : valses. — 19 h. 45 : concerts variés. — 21 h. : Music-Hall ; Orchestre. — 21 h. 45 : concert. — 23 h. : orchestre. — 23 h. 15 : concert. — 23 h. 30 : disques.

NATIONAL DROITWICH (1.500 m.). — 12 h. 30 : mandolines. — 13 h. : concert. — 14 h. 20 : Quintette. — 15 h. : Le Roi d'Ys ; Les Joyaux de la Madone ; Coppélia ; Interlude ; Arabesques ; Pot pourri de valses de Schubert. — 15 h. 20 : orchestre. — 17 h. 35 : Adaptation de Henri II, de Shakespeare. — 19 h. 35 : chant d'oiseau. — 21 h. 5 : orchestre — 22 h. : musique légère.

BRUXELLES (483 m 9). — 12 h. 30 : orchestre. — 14 h. 30 : récital de piano. — 14 h 45 : Suite lyrique. — 16 h. : musique vocale. — 16 h. 20 : œuvres de Lully. — 17 h. : musique hongroise. — 18 h. : Radio Jeunesse. — 19 h. 15 : disques (musique religieuse). — 20 h. : Samson et Dalila. — 20 h. 50 : Les Pieds nickelés. — 21 h. 20 : Tannhaeuser. — 22 h. 10 : disques. — 23 h. : jazz.

RADIO BINCHE. — A 10 h. : Concert Lutti. — 10 h. 30 : morceaux demandés. — 11 h. : Concert organisé par Radio Catholique à Binche : Les Grands Oiseaux ; J'ai deux Sabots ; Le Vrai Bonheur ; La Danse devant le Buffet ; Matinée enfantine de Tante Mady : Courrier des neveux et nièces, Ouverture de la Tribune du professeur Marcy, les Élèves des Dames du Sacré-Cœur à Binche ; La Cigale et la Fourmi ; Le Loup et le Jeune Mouton ; Savez-vous bien ce que j'aime ; Les Malentzettes ; Récitation par le gagnant du dernier concours. — 12 h. : Gardoni : Folette ; Dans la débine ; La Java du Sourire ; Le Chant de l'Hawaï ; Germaine ; Il allait au P.M.U. ; Quand on a Vingt Ans. — 12 h. 30 : orchestre : Le Soldat de chocolat ; Geisha ; Carmen ; The quaker Girl ; Belle de New-York. — 13 h. : fin de l'émission. — 17 h. : morceaux demandés. — 18 h. : Musette Guerino : Pour Deux Grands Yeux ; Dans un Bouquet de Houx ; Romanelle ; La Coleta ; Bien tendrement ; La Guinguette a fermé ses volets ; La Java des Apaches. — 16 h. 30 : Georges Milton ; Chérie, chérie ; Tout le Monde la suit ; Notre Louison ; Papa vient d'épouser la bonne. — 18 h. 45 : tyroliennes : Pensée tyrolienne ; Tyrolienne polka ; Tyrol valse ; Ecoutez le Carillon tyrolien. — 19 h. : Musette Deprince ; Sammy fox ; Ah, nane ; Si j'étais ta p'tite femme ; Quand un Gendarme rit ; L'As de la Volière ; Si vous l' prenez comme ça ; Quand c'est un Copain. — 19 h. 30 : soli de violon ; Dansez Marquise ; A kiss in the dark ; Simple Aveu ; Nola. — 19 h. 45 : chants : Toujours avec toi ; Tout est permis quand on rêve ; La saison des Mimosas ; Avoir un bon Copain. — 20 h. : Orchestre Sellers : Pluie de Perles ; Caressante ; En plein pastis. — 20 h. 30 : fin de l'émission.

EMISSIONS ESPERANTISTES. — 9 h. à 9 h. 25 : Courtrai, 204 m. : chronique. — 9 h. 40 à 10 h. : Lille, 247 m. : chants et informations ; dictée et contes.

PETITES NOUVELLES COLOMBOPHILES

❖ **L'inauguration du Colombier modèle de la Foire Commerciale de Lille.** — Celui-ci sera inauguré demain lundi par MM. Jacques Masurel, vice-président du Comité de la Foire commerciale et Louis Palliez, Président de la Fédération des sociétés colombophiles de France.

Qui eût cru, lors de la fermeture de la Foire Commerciale 1937 que deux mois après les colombophiles de la 1re Région pourraient contempler, complètement terminé, le magnifique pigeonnier qui leur est offert par le Conseil d'Administration de la Foire ?... M. Jacques Masurel, l'ami de toujours des amateurs, a fait activer les travaux et déjà de nombreux pigeonneaux ont pris place dans la nichette qui leurs est affectée.

N'en déplaise à M. « L. B. », le Colombier de la Foire de Lille remplira un magnifique but de propagande auprès des visiteurs de l'an prochain ; il permettra d'effectuer des lâchers de pigeons où chaque combattant luttera à arme égale contre son voisin puisque lâché au même endroit et rentré au même lieu. De plus, certains petits amateurs qui offriront vraiment un bon jeune et qui triompheront, verront un jour le facteur leur apporter un mandat de 500, 1.000 ou même 2.000 fr..

Le Nord, cher Monsieur, sait aussi bien innover que la 21e Région ou Paris. Votre rancœur contre ce colombier, ne serait-elle pas plutôt un peu de jalousie ?...

❖ **Local unique !** A part quelques rares exceptions, le Local Unique n'a jamais été réalisé en France. La création d'un tel siège devant supprimer ou remplacer momentanément les sociétés n'est qu'un motif pour lancer un nouveau club et au lieu de voir les sociétés fusionner pour offrir aux amateurs de belles épreuves, c'est un concurrent de plus qui ravira quelques centaines de pigeons aux sociétés déjà existantes.....

Ce mal dont souffre notre sport ne nous est pas particulier et nous pouvons lire, cette semaine, sous la plume de « Constateur », au sujet de la création d'un local unique dans le Borinage :

« Une des causes du malaise qui règne actuellement dans la colombophilie est le trop grand nombre de sociétés existantes et de concours organisés chaque dimanche. Il en résulte une concurrence qui, tout en mettant les sociétés en difficulté au point de vue financier, conduit à un effritement des contingents, qui enlève aux compétitions leur intérêt sportif.

» Plus que toute autre région du pays, le Borinage souffre de cette plaie. Pas le moindre village qui ne compte au moins une société organisant des concours et qui fait la guerre aux autres à coups de billets donnés en garantie, sans résultat d'ailleurs : les dirigeants en sont arrivés à se frotter les mains lorsqu'ils parviennent à réunir plus de deux cents pigeons !... C'est ce qui a décidé quelques amateurs à créer un Local Unique. Or cette trouvaille, en pleine saison, va déclencher de violentes réactions de la part des sociétés existantes. Et, dimanche prochain, au lieu d'avoir quatre concours sur Dourdan, nous en aurons cinq !... Voilà comment on aggrave le mal au lieu d'y porter remède !

» Pour atteindre le but proposé, il eut fallu, au cours de l'hiver, réunir les dirigeants des différentes sociétés organisatrices et réaliser une entente dont le résultat minimum eût été de s'engager à ne pas organiser de concours en concurrence ».

N'est-ce pas ce qui s'est passé dans beaucoup de villes de notre région. Nous signalerons toutefois le cas de Roubaix-Wattrelos qui, sur dix sociétés colombophiles, ont réussi à en grouper huit pour les longs voyages, et encore une neuvième pourrait peut-être entrer l'an prochain dans l'association. Il n'y a pas de Local Unique, mais les fédérations s'associent, et c'est peut-être mieux ainsi...

❖ C'est définitivement sur NARBONNE que sera offert le concours annuel international de BARCELONE, cette dernière ville ne pouvant recevoir les pigeons à la suite de la triste guerre espagnole. Très prochainement, nous donnerons tous renseignements complémentaires aux amateurs. Signalons toutefois que Narbonne est à environ 910 kilomètres, tandis que Barcelone dépassait le millier.

❖ **Les pigeons égarés** : M. A. Lomprez, 41, rue de la Pyramide, à **Haulchin**, signale le pigeon 1.171.497-36 qu'on est prié de lui réclamer d'urgence

— Le pigeon voyageur 781.144-1935 contremarqué **Minas d'Anicha 328**, s'est rendu chez M. Joseph Ben, rue des Soupirs, à **Caienne-Ricauart**, où il peut être repris.

— M. Achille Delion, boulanger à **Tincques**, en tournée à Bailleul-aux-Cornailles, a trouvé sur la chaussée le pigeon voyageur 25.[illegible]-36, qui paraissait s'être tué dans les fils électriques de haute tension.

— Le 78.445-France-1936 s'est réfugié chez M. François Henri, houilleur, cour de la **Fosse 8, à Verquin.**

Pl. JONVOLE.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

MARCHÉS DE PARIS

PARIS, 5. — **Viandes** : Bœufs : quartier derrière 10 ; devant 9.75 ; aloyau 15.25 ; cuisses 12.00 ; train entier 11.75 ; Veaux : 1re qual. 11.65 ; 2e qual. 10.10 ; 3e qual. 9.45 ; pan cuisseau 13.00 ; Moutons : 1re qual. 12.50 ; 2e qual. 10.20 ; 3e qual. 7.45 ; gigots 17.50 ; carrés parés 20.00 ; épaule 9.00 ; porcs (entier ou demi) : 1re qual. 10.20 ; 2e qual. 9.25 ; filets 13.50 ; jambons 13.00 ; lards 6.00. — **Beurres** : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie 14.50 ; Charente, Poitou, Touraine, 16.50 ; Malaxés Normandie 13.50 ; Malaxés Bretagne 11.25. — **Œufs** : Picardie et Normandie 460 ; Bretagne 395 ; Poitou 480 ; outre-mer 345. — **Fromages** : Brie moyen 76.00 ; camembert Normandie 165 ; divers 25.00 ; Lisieux 376 ; Pont Lévêque 180 ; Port Salut 760 ; Gruyère et Comte, 900. — **Volailles** ; canards Rouennais 13.00 ; Nantais 13.00 ; fermes 10.00 ; lapins morts 13.85 ; oies en peau 9.35 ; poulets morts Nantais 20.25; de Bresse 23.75. — **Poissons** : barbues 11.50 ; bars 20.00 ; homards vivants 20.00; langoustes vivantes 26.50 ; maquereaux français petits 6.50 ; merlans brillants 5.00 ; ordinaires 3.50 ; raies 2.00 ; sardines fraiches 32.50 ; soles 15.25 ; moules Isigny 102.50.

ÉCHANTILLON GRATUIT

D'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER

est envoyé par retour du courrier, sur simple demande à C. ROUX, Dr en Phie, 66, route de Châtillon, Malakoff (Seine) à toute personne souffrant d'eczéma, psoriasis, démangeaisons, dartres, maux de jambes, ulcères variqueux, maladies de la peau ou maladies des veines, qui pourra ainsi apprécier sans bourse délier les rapides et bienfaisants effets de l'Eau Précieuse Depensier. Ce remède souverain a guéri depuis un demi-siècle des milliers de malades désespérés après avoir tout essayé, mais en vain. Toutes pharmacies.

9473

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 6. — Cote unique. — **Tendance : A. P. Soutenus, ventes 1.500 dont 1.000 au Cell.**

Juin 224.00 ; Juillet 225.50 ; Août : 226.25 ; Septembre 230.25 ; Octobre : 232.25 ; Novembre 233.25 ; Décembre 234.00 ; Janvier 235.75 ; Février 236.00 ; Mars 239.00 ; Avril 240.75 ; Mai 243.25.

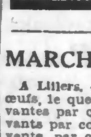

COMBINÉS BARRAL

pour la conservation parfaite des ŒUFS

5 COMBINÉS BARRAL

Pour 500 ŒUFS : 13 fr.

Notice gratis sur demande

Mr RIVIER

Villa d'Alésia, Paris (14e)

Marque déposée

9543

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Lillers. — Beurre, la livre 7 à 7.50 ; œufs, le quarteron 13 à 13.50 ; poules vivantes par couple 34 à 40 fr. ; poules vivantes par couple 28 à 36 fr. ; pigeons vivants, par couple 8.50 à 10 fr. ; canards vivants 28 à 30 fr. ; lapins vivants 7 à 20 fr. suivant grosseur ; oies vivantes 22 à 30 fr. pièce.

A Guînes, 5. — Beurre, 6.75 à 7 fr. ; Œufs, 11 à 12 fr. ; Pommes de terre, 0.75 à 1 fr. ; Poule, 25 à 30 fr.

Au Cateau, 5. — Beurre, 8.50 la livre ; Œufs, 0.45 à 0.50 la pièce ; Fromage blanc frais du pays, 1.50 le kg. ; Pommes de terre, 0.50 le kg. ; Pommes de terre nouvelles, 1.75 le kg. ; Choux-fleurs, 2 à 3.50 la pièce ; Haricots secs, 3.50 le kg. ; Haricots verts, 3.50 la livre ; Poules, de 18 à 25 fr. la pièce ; Poulets, de 16 à 32 fr. la pièce ; Canards, de 20 à 26 fr. la pièce ; Canards de Barbarie, de 25 à 32 fr. la pièce ; Pigeons, 12 et 13 fr. la couple ; Lapins, de 12 à 25 fr. la pièce ; Oies, de 35 à 40 fr. la pièce.

A Valenciennes, 5. — Beurre, 16 à 17 fr. le kg. ; Œufs, 0.55 à 0.60 pièce ; Fromage blanc, 2 à 2.50 le kg. ; Maroille, 6 à 6 fr. pièce ; Pommes de terre nouvelles, 1.50 à 2 fr. le kg. ; Pommes de terre vieilles, 0.55 à 0.76 le kg. ; Carottes, 1.25 à 1.50 la petite botte ; Poireaux, 1 à 1.50 la botte de 12 ; Jambons, 30 à 34 fr. le kg. ; Lard, 9 à 17 fr. le kg. ; Tripes, 5.50 à 6.50 le kg. ; Pigeons, 12 à 14 fr. la couple ; Poulets vivants, 21 à 27 fr. pièce ; Poulets morts, 20 à 22 fr. le kg. ; Poules vivantes, 16 à 20 fr. pièce ; Poules mortes, 14 à 15 fr. le kg. ; Lapins vivants, 20 à 22 fr. pièce ; Lapins morts, 14 à 16 fr. le kg. ; Canards vivants, 17 à 16 fr. pièce ; Canards morts, 15 à 16 fr. le kg.

A Saint-Quentin, 5. — Œufs, 0.55 pièce ; Beurre, 15 à 16 fr. le kg. ; Maroilles, 4 à 8.50 pièce ; Poules, lapins, 15 à 18 fr. pièce ; Poulets, 17 à 24 fr. pièce ; Canards, 13 à 14 fr. pièce ; Oies, 12 à 13 fr. pièce ; Dindes, 16 à 18 fr. le kg. ; Pigeons, 4 à 6.50 pièce ; Pommes de terre nouvelles, 1.25 le kg. ; Poireaux, 0.50 le petite botte ; Oignons blancs, 0.75 la botte.

A Cambrai, 5. — Beurre, de 14 à 16 fr. le kg. ; Œufs, 0.50 pièce ; Pommes de terre, 1.75 et 2 fr. le kg. ; Poules vivantes, 16 à 20 fr. pièce ; lapins vivants, 9 à 15 fr. pièce ; Canards vivants, 18 à 25 fr. pièce ; Poules tuées, 16 à 29 fr. pièce ; lapins tués, 20 à 35 fr. pièce ; Pigeons tués, 4.50 et 5 fr. pièce.

Achat direct à la culture : Blé, 72 kg. (les 100 kilos) 151.50 ; Avoine, 111 fr. ; Escourgeon, 119 fr. ; Seigle, incoté ; Orge, incoté ; Paille de blé, 1re qualité, en balles (les 1.000 kilos), 230 fr. ; Paille d'avoine, 1re qualité, en balles, 210 fr. ; Paille d'escourgeon, 1re qualité, en balles, 180 fr. ; Fourrage de luzerne, 1re qualité, en vrac, 280 fr. ; Fourrage de trèfle, 1re qualité, en vrac, 260 fr. ; Cossettes de chicorée (les 100 kilos), 178 fr. ; Pommes de terre, incoté.

Vente à la culture : Son de froment (les 100 kilos), 55 fr. ; Tourteaux de lin, petit format, 106 fr. ; Tourteaux de lin, grand format, 102 fr. ; Tourteaux d'arachides, blanc, 100 fr. ; Tourteaux de ricin, blanc, incoté ; Nitrate de soude synthétique 16, 94.50 ; Sulfate d'ammoniaque 20.40, 93.50.

A Boulogne, 5. — Poulets le pièce 23 fr. ; Poules la p. 20 ; Poulettes 21.00 ; Pigeons 4.50 ; Canards 17.00 ; Oies 32.00; Dindes 62.00 ; Lapins 23.00 ; Œufs, 13.50 les 26 ; Beurre 13.00 fr. le kg.

Pommes de terre nouvelles le kg 2.00; Asperges, le kg 3.50.

A Arras, 5. — Beurre de 6 à 7 fr. ; œufs frais (le quart), 12 à 13 fr. ; poule (la pièce), de 1 4à 25 fr. ; poulet (la couple) le 40 à 60 fr. ; lapin (pièce), de 12 à 26 fr. ; pigeon (la couple), de 6 à 10 fr.; canard (pièce), de 26 à 22 fr.

Marché aux vaches. — On avait amené environ 350 vaches, génisses et taureaux. Marché très faible, peu d'acheteurs, les cours sont calmes, sauf sur la bête grasse ; On vend la flamande prête au fraiche vêlée de 2.200 à 2.800 fr. (et même quelques-unes ont été vendues un prix supérieur) ; La deuxième catégorie a été vendue de 1.600 à 2.200 fr. et la troisième catégorie de 1.000 à 1.600 francs ; les bêtes à nourrir sont demandées, elles valent, suivant âge et qualité, de 4.50 à 6.75 le kilo vivant. Le cours de la bête grasse est en hausse. Il varie suivant jeunesse et qualité de 4 à 5 fr. le kilo vivant.

Marché aux porcs : porcelets de 80 à 126 fr. ; coureurs de 130 à 600 fr., suivant âge et qualité.

A Calais, 5. — Beurre 7.60 à 8 fr. le livre ; œufs de poule, 14 fr. les 26 ; œufs de cane 16 fr. les 26 ; poulettes 28 à 32 fr. la couple ; poulets 26 à 30 fr. la couple ; poules 29 à 36 fr. le couple ; pigeons 12 à 15 fr. la couple ; canards 24 à 30 fr. la couple ; lapins 15 fr. le kilo; pommes de terre 0.45 le kilo ; lapin 15 fr. le kilo ; choux-fleurs 2 fr. pièce.

A Dunkerque, 5. — Poulets 15 à 30 fr. pièce, lapins 6.50 à 7 fr. la livre ; poules 15 à 25 fr. ; pigeons 6.50 à 7 fr. ; canetons 18 à 20 fr. ; beurre 9 fr. la livre; œufs 7.50 les 13.

Bourse aux grains. — Maïs, 16 fr. ; avoines 120-122 fr. ; orges Mostaganem 117 fr.; riz, 97 fr. ; brisures 87 fr. ; blé 154.50 les 76 kilos.

A Saint-Omer, 5. — Beurre 13 à 14 fr. le kilo ; œufs, 12.50 à 13 fr. les 26 ; poules 32 à 38 fr. la couple ; poulets, 40 à 45 fr. la couple ; canards 2 2à 26 fr. la couple ; pigeons 8 à 9 fr. la couple ; lapins 14 à 20 fr. pièce.

9026

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Avoine blanche et/ou jeune, 47 kg. poids naturel. Lille ou parité. Les 100 kg nets comptant sans escompte.

Première cote. — Juin, Juillet incoté ; Août 113.00 N ; 3 d'Août, incoté ; 3 de Septembre 113.00 N. ; 3 d'Octobre incoté.

Dernière cote. — Juin, Juillet, incoté; Août 113.00 ; 3 d'Août incoté ; 3 de Septembre 113.00 N ; 3 d'Octobre incoté.

Clôture — Juin, Juillet, incoté ; Août 113.00 ; 3 d'Août incoté ; 3 de Septembre 113.00 ; 3 d'Octobre incoté.

Maïs Plata, Maïs Maroc, Nitrate de soude, incoté sur toutes époques.

Maïs jaune et/ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kg. bruts logés, comptant sans escompte.

Première cote. — Juin, Juillet, Juillet-Août, 6 de Juillet, incoté ; 4 derniers : 108.50 N.

Dernière cote. — Juin, Juillet, Juillet-Août, 6 de Juillet incoté ; 4 derniers : 108.50 V.

Clôture. — Juin, Juillet, Juillet-Août, 6 de Juillet incoté ; 4 derniers : 108.00.

Orge Algérie/Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kg nets comptant sans escompte.

Première cote — Juin, Juillet, Août-Septembre, incoté ; 4 derniers 113.50 N.

Dernière cote. — Juin, Juillet, Août-Septembre incoté ; 4 derniers 113.50 N.

Clôture. — Juin, Juillet, Août-Septembre incoté ; 4 derniers 113.50.

Huile de Lin, départ usine ou magasin Les 100 kg nets fûts prêtés, comptant sans escompte.

Première cote. — Juin 310.00 A. 315.00 V ; Juillet 310.00 A, 315.00 V ; Juillet-Août 312.50 A, 317.50 V ; 4 derniers : 320.00 A, 321.25 V ; 4 de Novembre 825.00 V ; 4 premiers 325.00 V.

Dernière cote. — 310.00 A, 312.50 V ; Juillet 310.00 A, 315.00 V ; Juillet-Août 317.50 V ; 4 derniers 321.25 P ; 4 de Novembre 325.00 V ; 4 premiers 321.25 A, 325.00 V.

Clôture. — Juin 311.25 ; Juillet 312.50; Juillet-Août 315.00 ; 4 derniers 321.25 ; 4 de Novembre 322.50 ; 4 premiers 322.50.

Tourteaux de lin, départ usine ou magasin. En vrac sans escompte.

Première cote. — Juin 92.00 A, 92.50 V; Juillet 94.00 V ; Juillet-Août 94.50 P ; 4 derniers 100.00 A, 100.75 V ; 4 de Novembre 102.25 A ; 4 premiers 102.00 A.

Dernière cote. — 92.50 P ; Juillet 93.00 A, 94.00 V ; Juillet-Août 94.75 V ; 4 derniers 100.00 A, 101.00 V ; 4 de Novembre 102.00 A ; 4 premiers 102.00 N.

Clôture. — 92.50 ; Juillet 93.50 ; 94.50; 4 derniers 100.50 ; 4 de Novembre 102.50; 4 premiers 102.50.

Circulation : 1.000 quintaux.

AU CONDITIONNEMENT DE TOURCOING

Entrée du 31 mai au 4 juin. — Laine peignée, 453.736 kgs ; Laine filée, 99.519 kgs ; Blousses et Laines diverses, 155.224 kgs ; Coton, 26.979 kgs ; Nombre de lots, 597 ; Totaux quotidiens, 745.276 kgs.

Marché à terme Roubaix-Tourcoing : Néa[illegible]

Conditionnements, 1.477 ; Titrages 170 ; Dégraissages, 8.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SEBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail**, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Voici des preuves de guérison :

M. Crudel J.-B., 145, rue Cuvier, à Lesquin (Nord).

M. Combier A., 34, rue Lamartine, à Bruay-sur-Escaut (Nord).

M. Herman Bruno, rue de Clarence, à Divion (P.-de-C.), fils guéri.

M. Guyot, au Courset, par Desvres (P.-de-C.).

tous guéris.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

LILLE tous les jours de 9 h. à midi et de 15 h. à 19 h. cabinet régional : 62, r. Faidherbe. Dim. sur rendez-vous

Valenciennes, 6 juin, Hôtel de Flandre.

Béthune, 7, Hôtel de la Gare.

Desvres, 6 juin, Hôtel du Cygne.

Boulogne-sur-Mer, 9, H. Castiglione, face gare centrale.

Marquise, 10, Hôtel du Grand-Cerf.

Aire-sur-la-Lys, 11, H. de la Clef-d'Or.

Arras, 12 juin, Hôtel Terminus.

Carvin, 13 juin, de 9 h. à 3 h., Hôtel du Cygne, rue de Lille.

Hazebrouck, 14, Hôtel du Nord.

Orchies, 15, H. des Voyageurs, face gare.

Maubeuge, 15 juin, Hôtel de la Poste.

La Bassée, 17, Hôtel de France.

St-Amand-les-Eaux, 16, Gd-Hôtel de Paris.

Valenciennes, 19, Hôtel de Flandre

Fourmies, 20 juin, H. Jean, Tabac, f. gare

Estaires, 21, Hôtel Marchault.

Douai, 22, Hôtel du Grand-Cerf Commerce.

Merville, 23 juin, Hôtel Séraphin.

Cambrai, 24, Hôtel du Mouton-Blanc.

Avesnes, 25, Hôtel de la Gare.

Dunkerque, 26, Hôtel du Commerce, 25, rue Léon-Gambetta.

CHUTES MATRICE

et tous organes, Varices, Orthopédie

GLASER, 44, Bd Sébastopol PARIS

9370

AU CONDITIONNEMENT DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 31 mai au 4 juin. — Textiles artificiels 173 ; Laines peignées 283.225 ; Laines filées ; File peignés 53.702 ; Fils cardés 5.900 ; Blousses et laines diverses 6.758 ; Coton, Jute, Lin, etc. 59.434 ; Total : 402.192.

Conditionnement 852 1/2 : Titrage 292 ; Dégraissage 7 ; Essais divers 28 ; Mesurage 9 ; Marché à terme de Roubaix-Tourcoing 5.138.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Opérations effectuées dans le départem. du Nord pendant le mois de mai. — Versements reçus de 17.175 déposants dont 2.4[illegible] nouveaux : 19.024.220 fr. — Remboursements à 9.875 déposants dont 607 pour solde : 17.229.111 fr. — Excédent des versements : 1.795.109 francs.

Imp. du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille.

Le Gérant : Emile GEST.